

Postulat pour la création d'une zone de rencontre 20km/h Rue des Laurelles- Rue Neuve

Vivons bien, levons le pied !

Constat :

En fréquentant régulièrement ces 2 axes avec des enfants, j'ai régulièrement l'occasion de constater que les véhicules ne s'arrêtent pas pour laisser traverser les piétons qui se rendent soit à l'école par la rue Neuve, soit dans les commerces de la rue des Laurelles. En effet, traverser la rue Neuve pour des enfants de petite taille se révèle être un véritable défi : les voitures parkées le long de cette rue entravent la visibilité et il n'y a pas de passage piétons, ni de feux signalant aux véhicules motorisés le potentiel danger.

Selon le site votrepolice.ch/securite sur le trajet scolaire, « chaque année en Suisse, environ 950 enfants âgés de moins de 15 ans ont un accident de la circulation routière. 750 enfants sont légèrement blessés, 190 sont grièvement blessés et 7 d'entre eux perdent la vie. 40% de ces accidents se produisent sur le chemin de l'école. »

Définition :

Les zones de rencontre à 20km/h peuvent être créées au sein de quartiers résidentiels et/ou commerciaux. Le but est de donner la priorité aux piétons afin qu'ils utilisent la chaussée « pour des activités de jeu, de sport, d'achats, de flânerie et de rencontre (...) Les piétons bénéficient de la priorité et ils peuvent traverser partout, mais ne doivent cependant pas gêner inutilement les véhicules » (selon mobilitepietonne.ch).

Ces zones sont autorisées par la législation suisse depuis le 1^{er} janvier 2002.

Les objectifs :

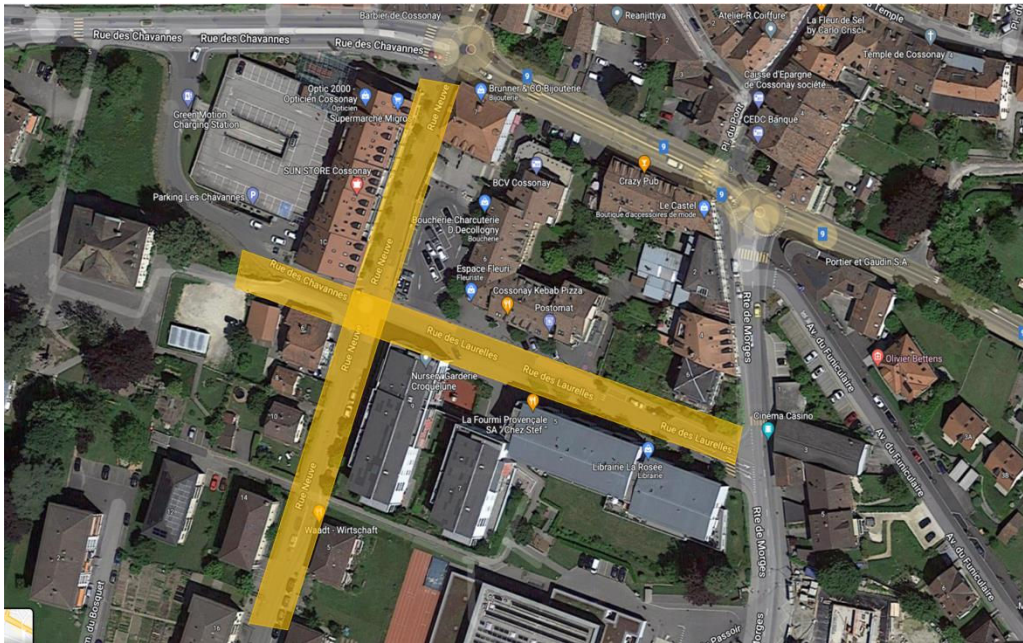
Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

- Augmenter la sécurité des enfants sur le chemin de l'école et faciliter la traversée de la route entre la Cossarena et les Chavannes I.
- Améliorer le confort de vie des riverains en réduisant les bruits et les émissions de CO₂.
- Favoriser les lieux de vie et de rencontre dans le quartier.
- Protéger les personnes à mobilité réduite qui traversent la route pour se rendre dans les commerces et au marché.
- Permettre une bonne cohabitation entre le trafic motorisé et les piétons.
- Diminuer la vitesse des véhicules motorisés et ainsi réduire les blessures en cas d'accident.

Pourquoi 20km/h et non pas 30km/h ?

A 30 km/h, le piéton n'a pas la priorité, même s'il peut traverser où il veut. Il n'y a pas de passage piéton. La demande d'un passage piéton à la rue Neuve avait été faite à l'époque à la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) qui avait refusé car c'est une zone 30km/h.

A mon avis, cette vitesse reste trop élevée et ne garantit pas la sécurité de tous.



Conclusion du postulat :

Anne Petermann, soutenue par le groupe Ensemble Pour L'Ouverture, souhaiterait inviter la Municipalité à étudier l'opportunité de créer une zone de rencontre à 20km/h dans les rues commerçantes, résidentielles et aux abords des écoles.

Anne Petermann

Au nom du groupe « Ensemble pour l'ouverture »

Sources :

[www.votrepolice.ch/sécurité sur le trajet scolaire](http://www.votrepolice.ch/sécurité%20sur%20le%20trajet%20scolaire)

www.tcs.ch

www.zonepietonne.ch

www.mobilitepietonne.ch